

Le déploiement de COMEDec

Depuis le 1^{er} janvier 2014 l'ensemble des communes de l'hexagone a la possibilité de se raccorder à COMEDec. Depuis cette date, et malgré une période électorale marquée par un fort renouvellement des exécutifs, l'Etat a reçu 140 conventions de raccordement de villes de toutes tailles : Lille, Monoblet, Grenoble, Frouard, Sartène, Levallois-Perret, Ajaccio ou Vitré.

Pour mémoire, la signature de ces conventions ne nécessite pas de délibération du conseil municipal.

Les conventions sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.justice.gouv.fr/comedec-12589/les-conventions-dadhesion-12596/>

Le raccordement de ces nouvelles villes s'effectue à un rythme soutenu.

Il peut être accompagné localement par des structures de mutualisation telles que Mégalis Bretagne pour une quinzaine de villes bretonnes.

57 villes sont actuellement opérationnelles et permettent de satisfaire environ 7% des demandeurs de passeport. Nous atteindrons 12 % d'ici la fin de l'année et souhaitons pour 2015 atteindre 25 à 30 % grâce à l'arrivée de plusieurs grandes villes et du service central de l'Etat civil de Nantes (au premier semestre).

La répartition géographique des communes raccordées ou en cours de raccordement est la suivante :



Le suivi de la plateforme d'échange

L'équipe projet effectue un suivi rapproché des délais de réponse des villes raccordées.

Nous avons pu constater une baisse de ces temps de réponse passant de 37 heures en janvier à 23 heures sur le mois de juin ce qui est très satisfaisant.

Le calcul est effectué entre l'arrivée d'une demande sur la plateforme et la réponse faite par la mairie de naissance.

Nous constatons en parallèle que le délai de récupération des demandes est en moyenne de 21 heures. Indépendamment du temps de traitement par les communes, les temps de réponse peuvent donc être réduits par une récupération plus régulière.

Nous observons aussi que certains agents, qui n'ont pas les droits d'officier d'Etat civil, signent des réponses. Ces demandes sont, par la suite, rejetées par la plateforme et nécessitent un retraitement par la commune. Une attention particulière doit être portée par les communes à ce sujet.

Les nouveautés

E-learning & gestion des cartes

Un module de formation à la gestion des cartes est maintenant disponible en ligne.

Il s'adresse essentiellement aux responsables de la distribution des cartes, mais aussi aux utilisateurs finaux qui peuvent prendre connaissance des procédures d'activation, de déblocage et de révocation de leur carte. Un schéma animé permet de comprendre le fonctionnement de COMEDEC avec le passeport.

A consulter sur :

<http://www.justice.gouv.fr/comedec-12589/en-pratique-12593/comedec-la-signature-electronique-26353.html>

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Autoformation>

Connaitre les villes connectées

Avec l'accroissement du nombre de communes raccordées, la liste des villes « COMEDEC » est remplacée par un module de recherche.

Que votre commune soit ou non raccordée aux dispositifs COMEDEC, nous vous invitons à :

- Informer les services d'accueil physique ou téléphonique de la disponibilité de ce module de recherche afin qu'ils puissent renseigner les usagers;
- Mentionner cet outil de recherche sur votre site à la rubrique des pièces justificatives nécessaire à l'obtention d'un passeport. La rédaction existante sur service-public.fr peut vous servir d'exemple.

A consulter sur :

<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>

Evolution du formulaire de demande d'acte - mon.servicepublic.fr

La démarche en ligne de demande d'actes d'Etat civil accessible sur mon.service-public.fr va être modifiée très prochainement par la Direction de l'information légale et administrative (DILA) pour prendre en compte les villes connectées au dispositif.

L'utilisateur qui demandera un acte de naissance dans le cadre d'un passeport sera informé du changement de procédure et ne sollicitera plus les communes connectées.

En parallèle, nous travaillons de concert avec le ministère de l'intérieur pour que les communes équipées de dispositifs de recueils aient une meilleure connaissance de COMEDEC. Elles pourront, ainsi, automatiquement informer les usagers nés dans les communes raccordées que la production de leur acte papier n'est plus nécessaire.

Les journées d'actualité du CNFPT

Depuis maintenant 2 ans, le CNFPT est associé au projet COMEDEC.

Plusieurs journées d'information sont programmées en cette fin d'année et vous permettront de prendre connaissance du dispositif et de ses évolutions.

- Vendredi 19 septembre 2014, Pantin
- Mercredi 1er octobre 2014, Strasbourg
- Vendredi 3 octobre 2014, Toulouse
- Lundi 6 octobre 2014, Bourg-lès-Valence
- Jeudi 16 octobre 2014, Lille
- Jeudi 6 novembre 2014, Angers
- Mercredi 12 novembre 2014, Montpellier

Dans la presse

La gazette des communes consacre deux articles à COMEDEC en septembre 2014 :

- Dans sa version papier et web :
[Enfin une meilleure gestion des actes d'Etat civil](#)
- Dans sa version web :
[Etat civil : qui démat' piano, démat' sano](#)

A lire aussi l'interview du chef du projet à l'ANTS dans la Lettre de Légibase consacrée à l'Etat civil :

- [En phase de généralisation, comment se porte COMEDEC ?](#)

A noter aussi en marge de COMEDEC, la publication d'un article de Localtis sur la circulaire du ministère de la justice en date du 23 juillet 2014.

[*Evolutions de la famille : une circulaire lève des incertitudes sur une série de questions*](#)

Où en sont les éditeurs ?

Les logiciels actuellement qualifiés sont les suivants :

- Arpège (Mélodie 5.13)
- Berger-Levrault (E-GRC v5 et supérieurs)
- JVS (Millésime On-Line Etat-Civil 1.2k)
- Logitud (Siècle V9)
- Digitech (City-web)

Adic-Informatique a finalisé ses tests de raccordement et devrait être qualifié rapidement.

Pour toute inscription ou désinscription à **COMEDEC Info**, merci de bien vouloir en faire la demande par simple mail à : comedec@justice.gouv.fr